



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/1176
16 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

TROISIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA
MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN SIERRA LEONE

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 19 de sa résolution 1181 (1998) du 13 juillet 1998, le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, dans les 30 jours suivant l'adoption de la résolution, un rapport initial sur le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) et sur les progrès réalisés dans l'exécution de son mandat et, par la suite, de lui faire rapport sur la question tous les 60 jours et de l'informer des plans concernant les phases ultérieures de déploiement de la MONUSIL, lorsque les conditions de sécurité permettraient d'en assurer la mise en oeuvre. Le présent rapport, soumis comme suite à cette requête, fait état des faits nouveaux survenus depuis l'élaboration de mon deuxième rapport intérimaire sur la MONUSIL (S/1998/960) daté du 16 octobre 1998. Il est également présenté conformément au paragraphe 8 de la résolution 1171 (1998) du 5 juin 1998.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

2. Depuis mon deuxième rapport intérimaire, le Gouvernement sierra-léonais a poursuivi ses efforts pour consolider sa position, rétablir la stabilité du pays et améliorer les relations avec ses voisins. Le Gouvernement a lancé des initiatives pour renforcer la fonction publique et combattre la corruption. La Sierra Leone est par ailleurs de plus en plus active sur les plans régional et international.

3. Le 30 octobre 1998, le Gouvernement a engagé dans tout le pays, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), une action de consultation, visant à mieux doter les ministères, d'autres institutions nationales et la société civile des moyens de poursuivre eux-mêmes le processus de développement. Cette action devrait se terminer le 14 décembre par un consensus national sur les grandes questions de politique, y compris la réconciliation nationale.

4. Le Gouvernement a également engagé des poursuites contre les participants militaires et civils au coup d'État illégal lancé par le Conseil révolutionnaire des forces armées en mai 1997. Le 19 octobre 1998, après que 34 officiers reconnus coupables de trahison eurent été condamnés à mort par une cour martiale, 24 d'entre eux ont été fusillés par un peloton d'exécution, bien que

le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et moi-même, parmi d'autres, ayons demandé un sursis à l'exécution et le droit pour les condamnés d'interjeter appel. Le 23 octobre 1998, un jury de la Haute Cour de Freetown a reconnu le caporal Foday Sankoh, chef du Front révolutionnaire uni, coupable de trahison et d'autres délits et l'a condamné à mort par pendaison. Le caporal Sankoh, qui n'avait pas bénéficié de l'assistance d'un conseil durant son procès, a maintenant choisi des conseillers juridiques pour présenter sa demande d'appel après que le Gouvernement s'est efforcé, avec l'aide de la MONUSIL, de lui assurer les services d'un conseil pour le représenter.

5. À leur réunion au sommet à Abuja les 30 et 31 octobre 1998, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont convenus de combiner le renforcement de l'ECOMOG, Groupe d'observateurs militaires de la CEDEAO, avec la recherche d'un dialogue pour instaurer une paix durable et la réconciliation nationale en Sierra Leone. Les chefs d'État et de gouvernement ont par ailleurs exprimé leur gratitude au Ghana, à la Guinée et au Nigéria qui avaient fourni des contingents à l'ECOMOG en Sierra Leone, ont encouragé le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Mali et le Niger à déployer dès que possible les troupes qu'ils avaient promis d'envoyer et ont demandé à la communauté internationale d'apporter le soutien logistique nécessaire. On attend toujours l'arrivée de ces contingents supplémentaires.

6. Le 7 décembre 1998, le Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité et Représentant permanent de la Suède, l'Ambassadeur Hans Dahlgren, est arrivé à Freetown pour une mission d'évaluation de quatre jours. L'Ambassadeur Dahlgren s'est entretenu avec le Président Kabbah; le commandant des forces de l'ECOMOG, le général de division Timothy Shelpidi; le commandant de l'Équipe spéciale de l'ECOMOG, le général de brigade Abu Ahmadu, des fonctionnaires des Nations Unies et des membres de la communauté internationale. Lorsqu'il s'est rendu dans les zones de front, les autorités locales l'ont informé qu'elles souhaitaient recevoir une assistance des Nations Unies pour assurer la surveillance de la frontière avec le Libéria en établissant une zone tampon, en déployant des observateurs militaires des Nations Unies et en obtenant l'aide de l'ECOMOG pour patrouiller la zone frontière. L'Ambassadeur Dahlgren s'est également rendu à Monrovia.

7. À la suite de la visite qu'il a effectuée en Gambie le 9 décembre, le Président Kabbah aurait accepté l'offre du Président de la Gambie d'agir comme médiateur pour rechercher un accord de paix avec les rebelles.

Suivi de la Conférence spéciale sur la Sierra Leone

8. Comme l'avait demandé la Conférence spéciale sur la Sierra Leone tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 juillet 1998, le Gouvernement britannique a convoqué à Londres, le 5 novembre, un groupe de contact international des donateurs sur la Sierra Leone en vue d'obtenir de la communauté internationale qu'elle appuie les efforts de la Sierra Leone pour rétablir la paix, la démocratie et les droits de l'homme; de poursuivre l'assistance offerte à l'ECOMOG et de continuer à contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la Sierra Leone; de faire concorder les besoins particuliers de l'ECOMOG et les offres des donateurs; et d'inciter le Gouvernement sierra-léonais à développer le dialogue politique et la

réconciliation nationale en allant au-delà du Plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants et d'encourager la participation de tous à ce processus.

9. Ont participé à cette réunion de Londres, ouverte par M. Tony Lloyd, Ministre d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, le Ministre des finances, du développement et de la planification économique, M. James Jonah, qui y représentait le Gouvernement sierra-léonais, le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Lansana Kouyate, et mon Représentant spécial pour la Sierra Leone, M. Francis Okelo. Les participants ont exprimé leur ferme appui à la double approche (militaire et diplomatique) convenue lors du Sommet de la CEDEAO, le 31 octobre, selon laquelle les efforts visant à renforcer l'ECOMOG s'accompagneraient de l'ouverture d'un dialogue pour instaurer une paix durable et la réconciliation nationale.

10. Les participants sont convenus d'un ensemble de mesures que devaient prendre le Gouvernement sierra-léonais, la CEDEAO, l'ECOMOG et la communauté internationale. En particulier, le Gouvernement poursuivrait la double approche pour rétablir la paix et la stabilité en Sierra Leone. Les pays qui fournissaient des contingents poursuivraient leurs efforts pour accroître les effectifs de l'ECOMOG, afin d'achever le déploiement de ces troupes supplémentaires avant la fin de 1998. Pour sa part, la communauté internationale continuerait à apporter un soutien financier et autre à l'ECOMOG pour qu'il puisse rester en Sierra Leone et étendre ses opérations, grâce en particulier à des contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui de l'action de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone et à des contributions bilatérales.

11. Il a été décidé à titre provisoire que la prochaine réunion du Groupe de contact international se tiendrait à New York en janvier. En Sierra Leone, le groupe de travail gouvernemental présidé par le Ministre des finances continue à s'occuper de la suite à donner aux engagements pris et aux contributions annoncées par les donateurs. Le groupe de travail compte également parmi ses membres des représentants de la MONUSIL et des donateurs.

Relations entre la Sierra Leone et ses voisins

12. Le 12 novembre 1998, à l'invitation du Président Lansana Conte de la Guinée, le Président Ahmad Tejan Kabbah de Sierra Leone et le Président Charles Taylor du Libéria ont participé à une réunion extraordinaire au sommet de l'Union du fleuve Mano à Conakry. Le révérend Jesse Jackson, Envoyé spécial du Président des États-Unis pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme en Afrique, ainsi que mon Représentant spécial pour la Sierra Leone et mon Représentant pour le Libéria, M. Felix Downes-Thomas, ont également participé à cette réunion.

13. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, les trois chefs d'État ont annoncé leur décision de revivifier l'Union du fleuve Mano. Les participants se sont en outre engagés à veiller au strict respect de l'Accord de non-agression et de coopération en matière de sécurité conclu en 1986 entre le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée, signé et ratifié par les trois États

membres. Les trois chefs d'État sont convenus d'oeuvrer ensemble à rétablir la paix en Sierra Leone et à maintenir la stabilité dans la sous-région.

14. Après le Sommet, lors d'une entretien qu'il a eu à Freetown, avec le Président Kabbah, le révérend Jackson a fait valoir que la négociation était préférable à l'affrontement et a demandé un règlement négocié du conflit en Sierra Leone. Une délégation libérienne, dirigée par le Ministre de la sécurité nationale, a achevé le 9 décembre une visite de deux jours en Sierra Leone. Le Gouvernement libérien a annoncé par la suite que le Président Kabbah avait accepté de coopérer, comme le demandait le Président Taylor, pour organiser des patrouilles conjointes le long de la frontière.

Activités de la MONUSIL concernant la sécurité

15. Tout en réaffirmant sa volonté d'oeuvrer pour mettre fin dès que possible à la guerre qui s'opposait aux rebelles, le Gouvernement s'est déclaré prêt à examiner toutes les doléances de ces derniers à condition qu'ils commencent par cesser les combats, déposent leurs armes et se rendent à l'ECOMOG ou à la MONUSIL. On a également parlé dans les milieux gouvernementaux de l'éventualité d'offrir un sauf-conduit aux cinq personnes identifiées comme étant les chefs de deux factions composant les forces rebelles, à savoir Johnny Paul Koroma et S. A. J. Musa du Conseil révolutionnaire des forces armées, et Sam Bockarie, Dennis Mingo et Eldred Collins du Front révolutionnaire uni, pour leur permettre de quitter la Sierra Leone et de se rendre dans un pays non voisin de leur choix.

16. La MONUSIL a coopéré étroitement à cet égard avec le Gouvernement et avec l'ECOMOG pour donner suite aux indications selon lesquelles S. A. J. Musa serait prêt à se rendre à la MONUSIL, avec plusieurs de ses partisans. Parfaitement consciente que cette offre pouvait n'être qu'une ruse, la MONUSIL a pris néanmoins des dispositions provisoires pour accepter la capitulation d'individus ou de groupes de rebelles si la chose pouvait être organisée dans des conditions idoines de sécurité. La MONUSIL a également pris contact avec S. A. J. Musa pour essayer d'obtenir la libération d'un prêtre catholique, le père Mario Guerra, qui avait été enlevé près de Makeni le 17 novembre 1998 par des éléments du Conseil révolutionnaire des forces armées.

17. Depuis la création de la MONUSIL, mon Représentant spécial a consulté régulièrement les institutions, fonds et programmes opérant dans le pays et a organisé des réunions de coordination hebdomadaires des Nations Unies pour examiner les problèmes relevant des mandats respectifs des organisations. De plus, un Comité de sécurité conjoint se réunit chaque semaine pour mettre en commun et évaluer les informations concernant la situation sur le terrain. La MONUSIL s'emploie par ailleurs à poursuivre ses contacts étroits avec les représentants de la société civile, et en particulier à instituer de bonnes relations de travail avec les ONG locales et à participer à des manifestations civiques (colloques et ateliers).

III. SITUATION MILITAIRE ET SITUATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Activités des rebelles

18. Sur la base des informations reçues par la MONUSIL concernant les effectifs, l'organisation et les activités des rebelles, il semble qu'il y ait six formations rebelles du type bataillon comprenant chacune environ 300 combattants. Deux de ces formations sont principalement composées d'éléments de l'AFRC et sont basées dans le nord. Les quatre autres formations, qu'on estime composées de membres du FUR et de certains éléments de l'AFRC, sont déployées autour de Kailahun. On pense que les unités de l'AFRC sont approvisionnées en armes et en munitions à partir du district de Kailahun.

19. Dans le nord du pays, et surtout dans le nord-ouest, les attaques des rebelles contre les populations civiles ont persisté et se sont récemment intensifiées. Au cours des premiers jours de décembre 1998, une importante force rebelle se déplaçant vers le sud et vers l'ouest a lancé des attaques coordonnées et bien planifiées contre plusieurs localités situées près de la route reliant Freetown à la frontière guinéenne, y compris Mange, Lunsar et Masiaka, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les civils et de lourds dégâts matériels, et ont forcé des milliers de personnes à fuir et à se réfugier dans la capitale et les districts voisins. On pense que cette force rebelle est commandée par S. A. J. Musa.

20. Il y a beaucoup de spéculations concernant le motif de ces attaques, qui ont eu lieu à un moment où Musa a proposé publiquement de se rendre à la MONUSIL. Ces atrocités ont lieu dans le contexte d'une faille qui semble s'être produite entre les éléments restants de l'AFRC dans le nord et le FUR dans l'est. L'ECOMOG et les Forces de défense civile ont beaucoup agi pour entraver la fourniture d'armes et de munitions aux rebelles du nord à partir de Kailahun.

21. Dans le nord-est, il semble que la capacité des rebelles de concentrer et de coordonner leurs forces ait diminué depuis leur attaque contre Kabala en juillet. La concentration des rebelles dans la zone de Koinadugu a été réduite grâce aux efforts combinés de bataillons reconstitués d'anciens soldats des Forces armées de la République de Sierra Leone et de l'ECOMOG, ce qui a permis d'atténuer les menaces pesant sur Makeni et sur la route Koidu-Lunsar. Les tentatives répétées des rebelles pour prendre le contrôle de la zone diamantifère de Koidu ont échoué. Toutefois, la situation reste imprévisible, et cette zone court toujours le risque d'être attaquée par les rebelles.

22. Dans le sud-est, les attaques menées par les rebelles en octobre et novembre 1998 semblaient avoir pour objectif d'encercler et d'isoler Kenema à la fois de Freetown et de la frontière libérienne en prenant le contrôle de la route qui relie Daru à Joru et Zimmi. La MONUSIL, en étroite collaboration avec les unités de l'ECOMOG et des Forces de défense civile stationnées à Kenema, se tient prête au cas où les rebelles ne parviendraient pas à leur objectif et certains d'entre eux souhaiteraient avoir des pourparlers avec le Gouvernement.

23. Les régions sud et sud-ouest du pays, y compris Freetown, sont restées calmes, bien qu'il y ait eu une augmentation des tensions dans la capitale en

décembre à la suite d'une attaque des rebelles sur la route reliant Masiaka à Rogberi.

Forces de défense civile/ECOMOG/Forces armées de la République de Sierra Leone

24. Dans le nord, l'ECOMOG s'est montré de plus en plus disposé à engager les rebelles dans la brousse, et les Forces de défense civile, essentiellement originaires du sud de la Sierra Leone, ont commencé à opérer dans le nord. Il semble que cette évolution, ainsi que la réincorporation des anciens soldats des Forces armées de la République de Sierra Leone dans des unités qui combattent aux côtés de l'ECOMOG, aient affaibli la force des rebelles dans le nord-est. Comme il a été noté ci-dessus, l'un des objectifs les plus importants des forces progouvernementales a été de désorganiser les lignes d'approvisionnement en munitions entre le principal bastion des rebelles dans le district de Kailahun et les unités rebelles dans le nord du pays. Dans le sud-est, les Forces de défense civile, avec l'appui de l'ECOMOG, ont désormais établi un contrôle assez efficace sur la zone au sud de Kenema, après avoir repoussé l'offensive des rebelles le long de la route Daru-Joru-Zimmi.

25. Toutefois, dans le nord et dans l'est, les Forces de défense civile ont été affectées par une grave pénurie de munitions, de moyens de communication, de vivres, de moyens de transport et de médicaments. Outre ces insuffisances logistiques, il y a parfois eu un manque de coordination entre l'ECOMOG et les Forces de défense civile. Les opérations aériennes lancées par l'ECOMOG pour disperser les rebelles se préparant à une attaque contre Joru le 15 novembre auraient causé des victimes parmi les Forces de défense civile concentrées dans les environs, mettant ainsi en évidence la nécessité d'améliorer la coordination entre les deux forces.

26. Malgré les efforts déployés pour organiser et financer le déploiement de renforts, l'ECOMOG souffre toujours d'un manque de personnel par rapport aux tâches et a besoin d'urgence d'un appui logistique. Toutefois, il semble que l'ECOMOG ait concentré ses ressources afin d'appuyer des opérations dans le district de Kailahun, ce qui indiquerait des préparatifs en vue d'une activité plus intensive puisque la saison des pluies est terminée. Le Gouvernement continue à être tout à fait déterminé à mettre fin à la guerre le plus tôt possible.

Déploiement de la MONUSIL

27. Depuis mon deuxième rapport intérimaire, le déploiement des éléments militaires de la MONUSIL n'a pas changé, à savoir 40 observateurs, en plus du Chef du Groupe d'observateurs militaires, le général Subhash C. Joshi (Inde), et d'une équipe médicale de 15 membres (voir annexe). Les observateurs déployés à Lungi, Hastings, Makeni, Bo et Kenema ont poursuivi leurs activités de liaison étroite avec les autorités gouvernementales locales, l'ECOMOG et les Forces de défense civile, à recueillir des informations grâce à des contacts et à des patrouilles régulières, et à tenir mon Représentant spécial pleinement informé de l'évolution de la situation. Les observateurs de la MONUSIL donnent également sur le terrain des conseils dans le domaine du droit humanitaire ainsi que des conseils en matière de sécurité aux autres organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux autres organismes

humanitaires et, si nécessaire, leur fournissent une assistance pour la liaison avec l'ECOMOG et les Forces de défense civile.

28. Étant donné la proposition qu'aurait faite S. A. J. Musa de se rendre et la perspective d'une expansion des activités de l'ECOMOG dans l'est, la MONUSIL, malgré l'instabilité continue de la situation dans le nord, a élaboré des plans d'urgence pour déployer des équipes à Kabala, Kambia, Koidu et Kailahun afin de pouvoir réagir rapidement au cas où les rebelles seraient disposés à se rendre. La présence d'observateurs de la MONUSIL dans ces zones de tension serait également importante pour encourager et faciliter les activités humanitaires et surveiller la situation des droits de l'homme. Par conséquent, il se peut que des observateurs supplémentaires doivent être déployés rapidement lorsque les conditions le permettront, dans les limites autorisées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1181 (1998).

29. Outre les visites qu'ils effectuent régulièrement dans les postes d'observateurs militaires, certains membres de l'équipe médicale, en plus de leurs fonctions normales, enseignent bénévolement à l'école de médecine locale et donnent des conseils aux hôpitaux et dispensaires locaux, surtout ceux qui soignent les amputés. Ces contacts et ces services sont clairement appréciés du grand public.

Création d'une nouvelle armée sierra-léonaise

30. Le Gouvernement sierra-léonais continue à élaborer des plans pour reconstituer les forces armées avec une gestion civile et sous le contrôle démocratique global du Gouvernement. Depuis octobre 1998, une mission britannique conjointe du secteur de la sécurité a effectué deux visites en Sierra Leone afin d'évaluer les plans du Gouvernement concernant la création et l'instruction de nouvelles forces armées et d'élaborer une évaluation des perspectives pour une assistance du Royaume-Uni. Le Gouvernement a également demandé l'aide de la MONUSIL dans ce processus, et le Chef d'état-major de la défense, le général de brigade Maxwell Khobe, effectue actuellement une tournée de sensibilisation dans le pays dans le cadre des préparatifs pour un nouveau recrutement.

IV. DÉSARMEMENT, DÉMOBILISATION ET RÉINSERTION

31. Comme il est indiqué dans mon dernier rapport, la première phase du programme du Gouvernement pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants devait correspondre à la démobilisation des membres des anciennes Forces armées de la République de Sierra Leone et du FUR qui avaient été capturés et désarmés par l'ECOMOG puis placés au camp de Lungi. Le nombre total d'anciens combattants enregistrés jusqu'à présent à Lungi est de 2 973. Des activités d'orientation avant le retour à la vie civile ont eu lieu depuis octobre, mais le processus effectif de réinsertion, et notamment les programmes de formation professionnelle, ne commencera que lorsque le financement prévu pour ces activités sera disponible.

32. Après l'enregistrement de 52 enfants soldats à Makeni, un autre groupe de 33 anciens combattants mineurs, provenant principalement du FUR, a été enregistré à Lakka près de Freetown le 21 novembre 1998. Un autre groupe de

/...

94 mineurs, provenant principalement du FUR, a été enregistré à Bo le 3 décembre. Il reste encore quelque 70 anciens combattants mineurs du FUR et des Forces de défense civile qui doivent être enregistrés à Port Loko dès qu'il y aura une amélioration de la situation en matière de sécurité. Lorsque le processus d'enregistrement sera achevé, les services sociaux interviendront pour orienter la réinsertion de ces mineurs dans la société. L'UNICEF participe de près à cette opération afin d'assurer que les enfants soient traités d'une manière appropriée pendant leur démobilisation et leur réinsertion.

33. À la suite des engagements pris envers mon Représentant spécial chargé d'étudier l'impact des conflits armés sur les enfants, M. Olara Otunnu, lors de sa visite en Sierra Leone en mai 1998, le Secrétariat exécutif de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion a accepté de faire en sorte que les Forces de défense civile ne recrutent pas de personnes âgées de moins de 18 ans et qu'elles coopèrent à l'enregistrement des mineurs qui sont déjà dans leurs rangs. Elles ont également accepté de demander à l'ECOMOG de transférer les enfants détenus à l'UNICEF, à la MONUSIL ou au Ministère de la protection sociale.

34. Un programme national de sensibilisation est également en cours d'exécution depuis le début d'octobre et il bénéficie d'une couverture totale par la radio et la télévision et comprend un concours artistique national sur le thème "Joignez les mains pour la paix". Les anciens combattants de Lungi ont commencé un travail d'intérêt communautaire dans la région qui a été bien accueilli par la communauté locale. Ces activités ainsi que le programme d'orientation avant le retour à la vie civile ont fortement facilité l'acceptation des anciens combattants dans la région de Lungi.

35. La Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion, présidée par le Président Kabbah, poursuit ses activités et son secrétariat fonctionne bien. La Commission vient d'identifier deux sites supplémentaires de désarmement, démobilisation et réinsertion à Magburaka et Gerihun, et les préparatifs en vue de leur ouverture sont en cours. Toutefois, le rythme du programme continue à prendre du retard sur les objectifs initiaux étant donné que l'intensité de l'effort de guerre n'a pas encore baissé. Un groupe supplémentaire de 830 soldats des anciennes Forces armées de la République de Sierra Leone sont entraînés en vue de leur réincorporation dans des unités de combat qui constitueront le cinquième bataillon combattant aux côtés de l'ECOMOG. Comme dans le cas des soldats des anciennes Forces armées de la République de Sierra Leone réincorporés à Lungi dans les quatre autres bataillons, il est entendu que la plupart de ces soldats seront intégrés dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion dès la fin de la guerre. Aucun progrès n'a été enregistré dans la démobilisation des combattants des Forces de défense civile qui se trouvent dans des zones sûres. En dehors de l'enregistrement des Forces de défense civile dans quelques localités, il n'y a encore aucune indication montrant que les Forces de défense civile sont prêtes à commencer le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, étant donné qu'elles continuent à combattre.

V. DROITS DE L'HOMME

Violations des droits de l'homme liées au conflit

36. La période qui s'est écoulée depuis mon dernier rapport s'est caractérisée par la fréquence des attaques lancées par les rebelles contre les populations civiles. Ces attaques et les sévices subis par les civils suivent un schéma unique : amputations, mutilations, décapitations ou tentatives de décapitation, viols, immolation par le feu de femmes, d'hommes et d'enfants vivants, destruction d'habitations, enlèvements et mise à sac. Fin octobre, lors d'un incident très représentatif, cinq paysans ont été brûlés vifs par des rebelles dans une maison située à une quinzaine de kilomètres de la ville d'Alikalia, au nord-est du pays. Début novembre, l'ensemble de la municipalité de Bafodia, située dans le nord, a été détruite. Fin novembre, la ville de Yifin, toujours au nord, a été dévastée par les rebelles et 50 jeunes ont été enlevés.

37. Au cours des mois de septembre et octobre 1998, le nombre d'admissions à l'hôpital pour amputation et mutilation a été similaire à celui enregistré au cours de la période mai-juin, deux hôpitaux de l'ouest du pays ayant admis à eux seuls 71 personnes, et les chiffres concernant d'autres régions étaient invérifiables. Il est probable que le nombre d'admissions dans les hôpitaux est beaucoup moins élevé que le nombre réel de morts et de blessés parmi la population civile. Au cours du mois de novembre, bien que de manière générale, les atrocités aient diminué, les rapports faisant état de décapitations et de tentatives de décapitation ont augmenté. Depuis la fin octobre notamment, des éléments rebelles ont indiqué que les attaques étaient motivées par la soif de revanche après la condamnation à mort du caporal Foday Sankoh.

38. Depuis mon dernier rapport, le comportement de certains contingents des Forces de défense civil a donné lieu à des plaintes. Un incident, qui a été examiné et confirmé par la MONUSIL, concernait le massacre par les Forces de défense civile de quatre "rebelles" capturés à Romeni, près de Port Loko. La MONUSIL a indiqué au Gouvernement sierra-léonais qu'elle était disposée à participer à la formation de certains responsables des Forces de défense civile en ce qui concernait les dispositions du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme applicables à leurs activités. Il a également été signalé que certains éléments de l'ECOMOG se comportaient de manière inappropriée, en ayant recours notamment à la détention illégale. Mon Représentant spécial a abordé cette question avec le commandant du Groupe de contrôle.

39. Depuis mon dernier rapport, il a également fréquemment été fait état d'enfants envoyés dans les zones de combat même si certains commandants de l'ECOMOG refusent de laisser des mineurs combattants pour les Forces de défense civile servir sous leur commandement. Le 25 novembre, le Gouvernement a toutefois réaffirmé qu'il s'engageait à ne pas recruter de soldats de moins de 18 ans et à démobiliser les mineurs combattants dans ses rangs.

Procès pour trahison

40. Les procès en cour martiale ne prévoyant pas de procédure d'appel, la plupart des 34 militaires condamnés à mort par cette cour ont saisi le Comité des droits de l'homme de l'ONU conformément aux dispositions du Protocole

facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Bien que le Comité ait officiellement demandé à ce que les condamnés bénéficient d'un sursis pendant qu'il examinait leur recours, 24 officiers ont été fusillés par un peloton d'exécution le 19 octobre 1998. Le 4 novembre 1998, le Comité des droits de l'homme a adopté une décision dont les mots étaient bien pesés et prié la Sierra Leone de lui fournir un rapport en application des dispositions de l'article 40 du Pacte. À la demande du Comité, j'ai porté cette décision à l'attention du Président Kabbah dans une lettre qui lui a été adressée le 16 novembre 1998. Dans cette même lettre, j'ai demandé au Président Kabbah d'envisager, une fois que les appels auraient été épuisés, de faire preuve de clémence envers ceux qui avaient été condamnés à mort.

41. Deux procès collectifs pour trahison distincts se sont terminés les 21 octobre et 5 novembre 1998 respectivement par la condamnation à mort de 26 autres civils qui se sont vu accorder le droit de faire appel. Parmi ceux ayant été condamnés à une peine de prison figure un ancien chef d'État sierra-léonais, Joseph Momoh. Tous les condamnés ont fait appel.

Coopération technique

42. La MONUSIL continue, dans la limite des ressources dont elle dispose, de conseiller et d'assister le Gouvernement et la société civile pour tout ce qui touche à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle conseille notamment le Gouvernement sur la façon de s'acquitter de ses obligations en matière d'établissement de rapports au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. La MONUSIL a également veillé à ce que le Gouvernement reçoive les ouvrages de droit nécessaires aux juristes et à organiser un séminaire sur les informations judiciaires à l'intention des médias sierra-léonais. L'élément droits de l'homme a également fourni d'autres types de conseils aux organismes des Nations Unies présents en Sierra Leone.

43. Une assistance technique et un appui à la formation en matière de droits de l'homme continuent d'être apportés à la Commission nationale pour la démocratie et les droits de l'homme ainsi qu'aux forces de police et à la société civile sierra-léonaises, notamment la communauté des ONG et les observateurs militaires de la MONUSIL. En novembre, cette dernière a organisé le programme de formation au suivi des droits de l'homme et à l'établissement des rapports en la matière le plus ambitieux à avoir jamais été mis en oeuvre en Sierra Leone et 70 personnes venant de toutes les régions du pays y ont participé. Les stagiaires ont maintenant pour tâche de faire bénéficier de cette formation le reste du pays. Depuis mon dernier rapport, a également figuré au nombre des activités de formation la mise en oeuvre du projet relatif à la formation aux droits de l'homme destiné aux responsables religieux, initiative attribuée principalement à la Conférence mondiale des religions pour la paix et financée en partie par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

44. Afin d'être en mesure de fournir toute une série de services en matière de droits de l'homme, la MONUSIL s'est efforcée d'obtenir, dans le cadre de l'appel global pour l'aide humanitaire à la Sierra Leone, un financement destiné à quatre projets visant à améliorer les capacités de suivi des activités menées par les rebelles, offrir une formation aux droits de l'homme plus adaptée à la

police et à l'ensemble des organisations humanitaires et renforcer encore la capacité de suivi des droits de l'homme de la société civile. D'autres propositions de projet, actuellement examinées en étroite consultation avec le Gouvernement et autres parties prenantes, concernent la formation aux droits de l'homme et les ressources nécessaires aux autorités judiciaires, aux juristes et au personnel pénitentiaire.

45. Le 24 novembre 1998, le Gouvernement sierra-léonais a de nouveau indiqué qu'il existait une réglementation s'appliquant à la façon dont les médias pouvaient rendre compte des questions touchant au conflit. Cette réglementation se fonde sur les dispositions de l'état d'urgence instauré en mars 1998 et certains de ses éléments ne recoupent pas forcément les dispositions applicables du droit international relatif aux droits de l'homme. Le 9 décembre, le Gouvernement a arrêté trois journalistes, les accusant de ne pas avoir respecté cette réglementation. La MONUSIL évalue la situation.

VI. POLICE CIVILE

46. La MONUSIL a déployé à ce jour ses cinq conseillers de la police civile qui oeuvrent, en étroite collaboration avec les conseillers envoyés par le Commonwealth, le Gouvernement sierra-léonais et les forces de police, à la mise au point du processus de réforme et de restructuration.

47. Le maintien de la paix par les forces de police s'est avéré fort difficile pendant et immédiatement après la période au cours de laquelle la junte était au pouvoir. De nombreux policiers ont collaboré avec la junte et d'autres ont été tués ou obligés de s'enfuir, privant la plus grande partie du pays de forces de police. Lorsque le Gouvernement est revenu au pouvoir, les relations entre la police et le public s'étaient tellement dégradées que le Gouvernement a dû procéder à une restructuration d'ensemble des forces de police. Bien que la police ait maintenant repris ses activités normales, de nombreux commissariats de police ne fonctionnent pas encore et doivent être remis en état. La police est toujours absente de certaines régions du pays du fait des activités menées par les rebelles ou du manque de fonds nécessaires à la reconstruction des bâtiments. Les Forces de défense civile ont établi leurs propres forces de police dans certaines des régions qu'elles contrôlent et ces dernières opèrent indépendamment des forces de police sierra-léonaises.

48. Si l'on veut assurer la présence des forces de police dans l'ensemble du pays, il faut veiller à la formation des policiers, processus entravé par le manque de fonds. L'apport d'une assistance financière minimale permettrait la mise en place de quelques programmes de formation. À cet égard, les forces de police civile de la MONUSIL ont contribué à la mise en place d'un programme de formation décentralisé, à la production de manuels de formation et à l'organisation d'un cours de perfectionnement.

49. Au lendemain de la déclaration sur les grandes orientations gouvernementales de la déclaration sur les missions de la police et de l'annonce du plan de développement stratégique (1998-2001), les conseillers de police civile, en collaboration avec le Commonwealth, ont examiné en détail avec les Forces de police sierra-léonaises le processus de restructuration, l'importance du respect des droits de l'homme, le rôle de la police dans une société

démocratique et le code disciplinaire de conduite. Après des consultations avec toutes les parties intéressées et avec l'appui financier du Département pour la coopération internationale du Royaume-Uni, des projets pilotes ont été mis en place dans certaines régions afin d'améliorer les communications et le matériel et d'assurer une police efficace tenant compte des besoins locaux et s'appuyant sur la collectivité.

50. Dans le cadre des efforts visant à améliorer l'efficacité des Forces de police sierra-léonaises, la restructuration a commencé dans le domaine de la gestion des ressources humaines, de la mise en valeur du personnel, de la mise en jeu de la responsabilité financière et logistique, des opérations et de la gestion de la criminalité afin d'améliorer et de restructurer les départements et de veiller à ce que les policiers soient soigneusement choisis, bien formés, dirigés par des responsables très motivés et soutenus financièrement et logistiquement et puissent ainsi fournir des services d'un niveau acceptable.

VII. SITUATION HUMANITAIRE

51. Depuis mon deuxième rapport intérimaire, les organismes de secours humanitaires ont réussi à maintenir la fourniture d'une aide aux populations qui fuient l'insécurité dans le nord et l'est du pays. La plupart des personnes déplacées se concentrent dans une succession d'établissements entre Makeni et Koidu, au centre du pays, à Kenema, dans l'est et à Freetown. Les combats qui se déroulent à l'est limitent l'accès aux populations autour de Kenema, tandis que les hostilités dans le nord-ouest vers la fin de la période examinée ont réduit l'accès routier à cette région ainsi qu'à Makeni. La montée de l'insécurité sur le réseau routier principal augure mal du maintien de l'accès et de la poursuite de l'aide.

52. Durant la période examinée, les déplacements de population civile ont continué. À la mi-novembre, le Groupe de coordination de l'assistance humanitaire de l'ONU estimait que 308 695 personnes avaient été déplacées depuis février 1998, soit un surcroît de 58 000 personnes déplacées dans le pays depuis mon précédent rapport. Les hostilités qui se poursuivent depuis la mi-novembre ont encore chassé quelque 6 000 personnes supplémentaires de leurs foyers. Les combats se poursuivant durant la saison sèche, qui est le moment le plus propice aux opérations militaires, les organismes de secours humanitaires craignent que l'accès aux populations déplacées reste difficile alors que les déplacements augmentent.

53. Pour tenter de renforcer l'impartialité des opérations de secours et de faire reconnaître la nécessité d'un accès aux populations déplacées, les organismes humanitaires de Sierra Leone ont tenu, du 19 au 23 novembre, une réunion de travail qui a établi un code de conduite révisé pour les organismes humanitaires. La composante de la MONUSIL pour les droits de l'homme a participé à l'élaboration du code révisé, qui cherche à faire adopter plus largement une démarche autodisciplinée et coordonnée pour la fourniture des secours humanitaires et à obtenir que les parties au conflit reconnaissent et respectent l'impartialité et l'inviolabilité des principes humanitaires.

54. Malgré l'environnement hostile et les difficultés logistiques, les organismes humanitaires ont pu éviter les catastrophes humanitaires qui

menaçaient, grâce à l'exécution d'un ensemble varié de programmes de secours au profit des victimes de guerre les plus gravement touchées à Masingbi, Kambia, Kenema et Freetown.

55. La récolte devrait être bonne dans la plupart des régions à l'abri des hostilités, grâce à l'aide à la production agricole distribuée aux agriculteurs en difficulté. Des discussions se déroulent entre tous les organismes au sujet de leurs programmes d'aide alimentaire pour 1999 dont le niveau devrait être le même qu'en 1998.

56. La lenteur des formalités de délivrance des autorisations de transport aux organismes d'aide alimentaire par l'ECOMOG continue à entraver la distribution de l'aide alimentaire humanitaire aux groupes nécessiteux. D'autre part, les tracasseries, les mauvais traitements et les manoeuvres d'intimidation auxquels le personnel des organismes d'aide est soumis à certains points de contrôle de sécurité se sont aggravés. La MONUSIL a dénoncé à l'ECOMOG des cas où les agents de l'ECOMOG ont réquisitionné des véhicules d'aide, dont un camion du Programme alimentaire mondial (PAM) à Masingbi. Les interventions au sujet d'une situation similaire au port de Freetown ont permis d'améliorer sensiblement les choses. Mme Catherine Bertini, Directrice exécutive du PAM, visitera la Sierra Leone du 10 au 12 décembre pour examiner les questions de sécurité alimentaire dans le pays et les besoins d'aide du PAM.

57. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a entrepris des campagnes de vaccination de masse à Freetown, Bo, Kenema, Makeni, Kambia, Port Loko et Kabala, portant sur 1,1 million de personnes selon les estimations, soit environ 25 % de la population sierra-léonaise. L'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) apportent une aide au Ministère de la santé et de l'assainissement pour tenter de réduire le taux de mortalité maternelle qui atteint actuellement une moyenne de 1 800 décès pour 100 000 nouveau-nés vivants. Un consultant du FNUAP est présent sur place pour étudier divers aspects des activités prévues par le FNUAP et les possibilités de coordination entre les organismes des Nations Unies compétents et le Ministère de la santé.

58. Un consultant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaille avec le Ministère de la santé pour préparer la lutte contre les futures épidémies de choléra. L'OMS procure également des médicaments et des fournitures pour aider le Ministère à mieux se préparer à répondre aux problèmes de santé publique. Grâce à cette action, l'épidémie de choléra mentionnée au paragraphe 41 de mon précédent rapport est aujourd'hui jugulée. Aucun décès n'a été observé depuis la mi-octobre.

59. Le 14 novembre 1998, le Président Kabbah a lancé les activités préparatoires des Journées nationales de vaccination pour lutter contre la poliomyélite. L'OMS, l'UNICEF et d'autres organismes apportent une aide financière et technique à cette campagne d'élimination de la poliomyélite. La première série de vaccinations aura lieu le 19 décembre et la seconde le 2 février. L'OMS prend aussi des mesures pour combattre les épidémies de méningite.

60. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a continué de faciliter le rapatriement des étudiants et des fonctionnaires cadres en Sierra Leone. En octobre-novembre, le HCR a rapatrié environ 1 660 Sierra-Léonais venant de Guinée. En étroite consultation avec le Gouvernement et d'autres parties, il poursuit la mise au point d'une stratégie de réintégration pour les personnes rapatriées et les personnes déplacées à l'intérieur du pays.

61. Les organismes des Nations Unies, en consultation avec le Gouvernement, les ONG nationales et internationales et les donateurs, ont terminé la mise au point de l'appel global interinstitutions de 1999 pour la Sierra Leone, portant sur un montant de 28 millions de dollars. Les 29 projets inclus dans l'appel cherchent simultanément à répondre à des besoins immédiats de survie et à financer des activités de long terme qui visent à établir un environnement favorable pour promouvoir la paix et le développement socioéconomique durable. L'appel a été rendu public à Genève le 3 décembre par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et sera lancé le 17 décembre 1998.

VIII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

62. Le 23 novembre 1998, l'Union européenne a signé avec le Gouvernement sierra-léonais un accord qui prévoit la fourniture de 111,5 millions d'ECU (124 880 000 dollars) pour aider à reconstruire l'économie. Les fonds seront décaissés sur une période de cinq ans pour financer la remise en état de l'infrastructure, le développement du secteur social et du secteur public et le bon exercice du pouvoir. L'aide comprendra 8 millions d'ECU (8 920 000 dollars) de capital-risque provenant de la Banque européenne d'investissement et destinés à des projets d'approvisionnement en électricité, d'exploitation minière et d'investissements du secteur privé.

63. Le 27 novembre, le Gouvernement a soumis au Parlement le budget et la déclaration de politique générale pour l'exercice financier 1999. Le budget, qui est en cours d'examen par le Parlement, donne la priorité à la poursuite de la remise en état de l'infrastructure de base, de la reconstruction des institutions désorganisées, de la stabilisation et des réformes économiques.

64. Le Conseil des Administrateurs du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la demande d'aide du Gouvernement au titre de la politique d'aide d'urgence après les conflits pour la Sierra Leone à hauteur d'environ 15 millions de dollars.

65. Les statistiques officielles de l'Administration sierra-léonaise font état de signes encourageants d'une reprise régulière de la production économique. Elles indiquent en effet un taux de croissance du PIB de 0,7 % en chiffres réels, au lieu d'un chiffre négatif de 22 % pour la période correspondante l'année dernière. La reprise de l'activité dans les secteurs manufacturier, des services et du bâtiment, manifeste le retour de la confiance chez les consommateurs et les investisseurs. En revanche, la production minière et agricole reste déprimée à cause de l'insécurité qui persiste, surtout dans l'est et le nord.

66. La faiblesse de l'économie n'est pas étrangère au maintien de la pression sur le taux de change. Les réserves extérieures brutes sont tombées à 1,8 mois d'importations en 1998, alors qu'elles étaient de 5,7 mois durant la période correspondante de 1997. De ce fait, le taux de change, qui s'était redressé de 2 340 leones pour un dollar en janvier 1998 à environ 1 630 en mars, est tombé à 1 850 en novembre. On s'attend à ce que le renforcement de l'aide des donateurs, particulièrement l'aide à la balance des paiements venant des institutions financières internationales, de l'UE et du Department for International Development du Royaume-Uni, relâche la pression sur le taux de change. Les mesures de gestion économique adoptées par les autorités ont aidé à maîtriser l'inflation et à ramener la confiance dans le secteur privé, et le taux d'inflation était tombé à 12,5 % en décembre 1998.

IX. ASPECTS FINANCIERS

67. Par sa résolution 53/29 du 20 novembre 1998, l'Assemblée générale a ouvert, aux fins de l'établissement et du fonctionnement de la Mission d'observation du 13 juillet 1998 au 30 juin 1999, un crédit d'un montant brut de 22 millions de dollars. Ce montant comprend un montant brut de 9,1 millions de dollars pour la période du 14 janvier au 30 juin 1999, équivalant à un montant mensuel brut d'environ 1,6 million de dollars, sous réserve de la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission d'observation au-delà du 13 janvier 1999.

68. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat de la Mission d'observation ainsi qu'il est recommandé au paragraphe 76 ci-après, il est prévu que les crédits additionnels d'un montant estimatif brut d'environ 600 000 dollars correspondant, au cours de l'exercice financier 1998-1999, à la modeste augmentation des effectifs civils de la Mission recommandée aux paragraphes 78 et 79 ci-après seraient couverts au moyen de ressources déjà fournies par l'Assemblée générale.

69. Au 30 novembre 1998, le montant total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 1 642 200 000 dollars.

70. Conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 26 février 1998 (S/PRST/1998/5), j'ai constitué, le 26 mars 1998, le Fonds d'affectation spécial à l'appui des activités de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone. Au 11 décembre 1998, des contributions volontaires d'un montant total de 1 790 000 dollars avaient été versées par les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (830 000 dollars) et du Japon (960 000 dollars). En outre, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a annoncé un versement au Fonds d'un montant de 1 million de dollars.

X. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

71. Bien que le Gouvernement ait fait des progrès dans la consolidation de son autorité, je suis préoccupé par la poursuite des attaques perpétrées par les rebelles contre la population civile dans le nord et par les atrocités et les enlèvements dont celles-ci s'accompagnent. Je condamne ces graves violations

/...

des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et je demande à nouveau au FUR et au Conseil révolutionnaire des forces armées de cesser d'attaquer leurs compatriotes sans défense, de déposer les armes et de se rendre.

72. L'approche double élaborée pour résoudre le conflit à la suite du sommet de la CEDEAO du 31 octobre et de la réunion du Groupe de contact international, qui a eu lieu à Londres le 5 novembre, représente un pas dans la bonne direction, et la MONUSIL collaborera avec le Gouvernement à sa mise en oeuvre. L'ECOMOG, les Forces de défense civiles et le personnel réintégré dans les Forces militaires de la République de Sierra Leone se sont activement employés à défendre le Gouvernement et la population sierra-léonais contre les attaques des rebelles, et ils devraient continuer à le faire. Par ailleurs, j'exhorte le Gouvernement à explorer les moyens d'encourager les rebelles à déposer les armes et à se rendre afin d'éviter de nouveaux bains de sang.

73. Il est apparu clairement lors du processus de consultation nationale décrit au paragraphe 4 ci-dessus que le peuple sierra-léonais est disposé à se réconcilier avec les rebelles, à condition que ceux-ci acceptent l'autorité du Gouvernement, qu'ils déposent les armes et qu'ils se rendent. La MONUSIL continuera d'offrir ses services au Gouvernement afin de faciliter les redditions, pour autant que cela puisse se faire dans des conditions de sécurité acceptables. La MONUSIL est également disposée à coopérer avec le Gouvernement afin que ceux qui se rendent puissent avoir l'assurance d'être traités humainement conformément aux normes internationalement acceptées, et que tous les rebelles qui, du fait de leurs actes, sont exposés à des poursuites pénales, bénéficient d'un procès équitable.

74. Je juge particulièrement encourageants les résultats de la réunion extraordinaire au sommet de l'Union du fleuve Mano qui a eu lieu le 12 novembre 1998 et au cours de laquelle le Président Kabbah, le Président Taylor et le Président Conte sont convenus de continuer à renforcer l'Union et d'améliorer leurs relations mutuelles. On ne saurait sous-estimer l'importance de cette approche sous-régionale du renforcement de la stabilité et de la sécurité dans les trois pays. J'attends avec intérêt les nouvelles mesures que prendront les trois gouvernements pour empêcher que leur territoire ne soit utilisé par des groupes armés dans le but de compromettre la stabilité ou pour le transit illégal d'armes et de munitions, en particulier lorsque de telles activités violeraient des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Je suis disposé à aider, par l'entremise de mon Représentant spécial en Sierra Leone et de mon Représentant au Libéria, à mettre au point et à appliquer une stratégie viable pour une approche sous-régionale.

75. L'arrivée de la saison sèche en Sierra Leone permettra à l'ECOMOG, aux Forces de défense civile et au personnel réintégré dans les Forces militaires de la République de Sierra Leone de mener une action plus efficace. Afin de maintenir la pression qu'elles exercent pour séparer les forces rebelles, les forces militaires qui soutiennent le Gouvernement doivent continuer à recevoir l'appui logistique voulu. À cet égard, je voudrais remercier les gouvernements qui ont déjà versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités de maintien de la paix des Nations Unies en Sierra Leone et

encourager d'autres gouvernements à faire de même, ou à envisager de fournir une assistance, sur une base bilatérale, à l'ECOMOG ou aux pays de la CEDEAO.

76. La MONUSIL a déjà montré au Gouvernement et au peuple sierra-léonais qu'elle pouvait utilement les aider à surmonter les conséquences néfastes de la prise illégale du pouvoir par la junte militaire en mai 1997. En particulier, le déploiement dans les campagnes d'observateurs militaires des Nations Unies leur a apporté la preuve de l'attachement de la communauté internationale dans son ensemble au rétablissement de l'ordre et de la paix dans le pays sous l'autorité du gouvernement légitime. La MONUSIL a également apporté un soutien crucial aux opérations humanitaires dans les campagnes. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 13 juillet 1999.

77. L'insécurité qui règne dans certaines parties du pays et les retards qui en ont résulté dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement font qu'il serait prématuré, à ce stade, de déployer de nouveaux observateurs militaires des Nations Unies, comme le Conseil de sécurité a autorisé à le faire dans sa résolution 1181 (1998). Néanmoins, étant donné qu'il est possible que des rebelles commencent à se rendre par suite des opérations militaires dirigées contre eux dans l'est et dans le nord, et que le Gouvernement est disposé à accepter leur reddition dans les conditions exposées ci-dessus, la MONUSIL restera prête à déployer rapidement les observateurs supplémentaires dès que cela sera nécessaire. Je tiendrai le Conseil de sécurité informé de l'évolution de la situation à cet égard et des mesures que je pourrai décider de prendre.

78. Toutefois, afin de faire face aux demandes croissantes sur le terrain et d'aider le Gouvernement et le peuple sierra-léonais dans leurs efforts de normalisation, j'envisage d'étoffer quelque peu l'effectif civil de la MONUSIL. En particulier, vu l'énormité des violations des droits de l'homme perpétrées par les rebelles contre le peuple sierra-léonais et l'ampleur des tâches à accomplir dans le domaine des droits de l'homme, il est de toute évidence nécessaire de renforcer l'élément "droits de l'homme". Le déploiement de cinq spécialistes des droits de l'homme supplémentaires dans les provinces, en sus des cinq qui opèrent déjà dans le pays, serait fort utile pour aider le Gouvernement à continuer, comme il s'y est engagé, de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en Sierra Leone. J'ai aussi instamment prié les États Membres d'envisager de contribuer, sur une base bilatérale, aux activités menées par la MONUSIL dans le domaine des droits de l'homme en Sierra Leone.

79. La MONUSIL pourrait aussi aider le Gouvernement à développer le dialogue avec les rebelles, conformément à l'approche double. À cette fin, j'ai l'intention de déployer trois fonctionnaires de l'information supplémentaires pour mettre au point des émissions de radio et mener d'autres activités d'information en vue d'atteindre les rebelles dans les campagnes et de les persuader de se rendre, et, plus généralement, de poursuivre l'objectif de la réconciliation nationale. Ces fonctionnaires de l'information pourraient aussi aider à expliquer le rôle de la MONUSIL et de la communauté internationale.

En outre, l'adjonction d'un spécialiste des questions politiques au Bureau de mon Représentant spécial aiderait ce dernier à coordonner ces activités.

80. Le rétablissement de la stabilité en Sierra Leone sera un processus lent et difficile qui continuera de nécessiter un appui militaire ainsi que diverses autres formes d'assistance. En particulier, le Gouvernement a besoin d'aide pour constituer de nouvelles forces armées professionnelles sous contrôle civil, ainsi que des forces de police efficaces et motivées. Il faudra aussi absolument que tous les Sierra-léonais soient déterminés à rechercher la paix à travers le dialogue et la réconciliation nationale. L'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de la MONUSIL, est prête à jouer son rôle dans ce processus.

81. En conclusion, je souhaite remercier mon Représentant spécial, M. Francis G. Okelo, le Chef du Groupe d'observateurs militaires, le général Subhash C. Joshi, et tout le personnel civil et militaire de la MONUSIL. J'adresse également mes remerciements au Gouvernement sierra-léonais et à l'ECOMOG, ainsi qu'à la société civile sierra-léonaise, pour la poursuite de leur coopération avec l'Organisation des Nations Unies.

ANNEXE

Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone

Contributions au 10 décembre 1998

Pauys	Observateurs militaires	Autres ^a	Total
Chine	3		3
Égypte	2		2
Fédération de Russie	7		7
Inde	6	15	21
Kenya	4		4
Kirghizistan	1		1
Nouvelle-Zélande	2		2
Pakistan	5		5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7		7
Zambie	4		4
Total	41 ^b	15	56

^a Équipe médicale.

^b Y compris le Chef du Groupe d'observateurs militaires.

